

## Cabinet du Maire

A l'attention de Mesdames et Messieurs les commercants et producteurs du marché de Saint-Jean-de-Luz

Chère Madame, cher Monsieur,

Voilà maintenant presque 10 jours que nous devons scrupuleusement respecter les règles de confinement face à la crise sanitaire que nous connaissons.

Durant cette période, j'ai fait tout ce qu'il était possible pour maintenir notre marché ouvert. J'ai pensé à vous en priorité, mais aussi à celles et ceux de nos concitoyens qui n'ont que cette possibilité pour s'alimenter.

Je me suis rendu ce jour sur le marché où j'ai pu constater que les règles étaient globalement respectées. Elles demeurent cependant insuffisantes, malgré les mesures de limitation prises, au regard de la situation de crise.

Aussi, après en avoir discuté avec Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne, je suis contraint de prendre la décision de fermer le marché (Halles couvertes et commerces extérieurs) de Saint-Jean-de-Luz jusqu'à nouvel ordre.

Je suis conscient des conséquences que cela va occasionner pour vous, mais la raison m'impose de procéder à cette fermeture. Le plus important reste votre santé et celle de vos clients.

Je ne peux que vous demander patience et courage dans cette épreuve que nous subissons tous. Il nous faut être exemplaire dans le respect des directives qui nous sont données.

Je vous prie us salutations distinguées? Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes

Hôtel de Ville Place Louis XIV B.P. 229 64 502 Saint-Jean-de-Luz Cedex

Herriko Etxea Luis XIV Plaza B.P. 229 64 502 Donibane Cedex



Jean-François IRIGOYEN Maire de Saint-Jean-de-Luz Président du Syndiçat de la Baie de

Saint-Jean-de-Luz et Ciboure